



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



### Communiqué de presse

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe l'ensemble des médias et organisations professionnelles que ses membres ont tenu une séance plénière ce jeudi, 18 février 2021, au siège de l'Institution à Kaloum.

Au cours de cette session, les commissaires ont validé les accréditations des correspondants de la presse étrangère ayant rempli les conditions déterminées par la loi et les critères fixés par la HAC.

Par conséquent, la HAC informe que seuls les détenteurs des accréditations validées pour l'année 2021 sont autorisés à exercer sur le territoire national.

Conakry, le 19 Février 2021

**La Haute Autorité de la Communication**

